



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste : montant des pensions

Question écrite n° 14592

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des anciens surveillants en chef de première classe, aujourd'hui à la retraite des postes et télécommunications. Ces personnes n'ont pas bénéficié du volet social de la réforme des PTT du 1er janvier 1991, qui a exclu le grade de 1re classe. A ce jour les quelque dix personnes ayant exercé la fonction de surveillant en chef de 1re classe n'ont toujours pas été reclassées, contrairement aux surveillants en chef de 2e classe. Depuis plusieurs années déjà, il a été décidé d'assimiler ces anciens surveillants en chef de 1re classe à un grade existant actuel. Ceci devait intervenir avec la parution de décrets d'assimilation qui régleraient cette situation pour le moins embarrassante. Mais, depuis donc plus de deux ans, le projet de décret correspondant est toujours à l'examen dans les départements ministériels concernés. Elle souhaite donc savoir si ces décrets d'assimilation, qui auraient pour effet de régler, enfin, la situation de quelques personnes encore en vie ayant exercé en tant qu'anciens surveillants en chef de 1re classe, seront publiés prochainement.

Texte de la réponse

La rédaction du projet de décret portant assimilation des grades des postes et télécommunications ne comportant plus d'actifs a été réalisée par les services compétents du secrétariat d'Etat à l'industrie. Dans le cadre du processus d'élaboration de ce texte, il est nécessaire d'obtenir l'accord du ministère de la fonction publique de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le projet. Il convient de préciser que l'étude technique de ce dossier a nécessité d'importants travaux, dont la conclusion est proche.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14592

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2747

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 4014